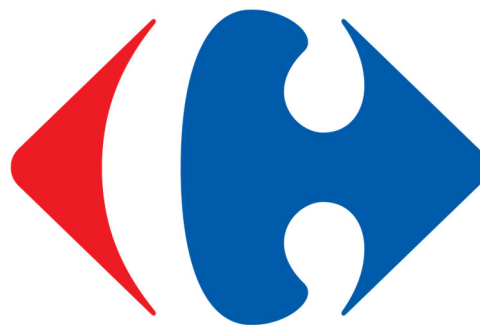


LE FONDS DE SOLIDARITÉ HYPERS SOUS-UTILISÉ EN 2020 !



Carrefour

C'est une situation inédite, il reste en cette fin d'année, plus de 110 000 € dans le fonds de solidarité des hypermarchés (contre 26 000 € en 2019) !

Ce fonds a été créé il y a plusieurs années par les organisations syndicales. Il est inscrit dans l'article 8-2 des accords d'entreprise des hypermarchés.

Il a été régulièrement revalorisé et il est doté d'une somme de **370 000 € par année civile**. Si en fin d'année, l'intégralité de la dotation n'est pas utilisée, le montant restant vient en complément de la dotation de l'année civile suivante.

Peuvent prétendre à l'aide du Fonds de Solidarité, les salariés en difficulté passagère en raison de graves problèmes financiers, liés à des facteurs **personnels** ou **extérieurs**.

Une Commission « Fonds de Solidarité » est créée afin de collecter et d'étudier les dossiers qui lui seront transmis par l'intermédiaire des directions d'établissement ou des CSE.

Cette commission est composée d'un **représentant syndical titulaire et suppléant** pour chaque organisation syndicale signataire (dont la CFDT).

La direction participe aussi aux réunions de la commission.

L'étude, la nature et la teneur des dossiers restent confidentiels.

La Commission prend ses décisions d'attribution, non susceptibles de recours, à la **majorité de ses membres présents**. Ils sont tenus à un strict devoir de réserve et de confidentialité.

Afin de garantir la confidentialité des informations transmises par les salariés, les débats de la Commission ne font l'objet d'aucun compte-rendu verbal ou écrit ».

Pour quelles raisons le fonds a-t-il été sous-utilisé cette année (effet COVID, difficultés à monter les dossiers) ? Difficile à dire. Cependant, pour la CFDT cette non-utilisation de 110 000 € est problématique (la précarité n'a pas diminué). Il faut que tout le monde, y compris la direction, se réapproprie le fonctionnement de ce fonds afin de ne pas laisser les salariés face aux difficultés.

Voir page suivante



LE FONDS DE SOLIDARITÉ HYPERS SOUS-UTILISÉ EN 2020 !



Alors comment les salariés peuvent-ils avoir recours à cette aide en cas de problèmes financiers ?

Le salarié qui se trouve en difficulté peut prendre contact avec un élu CFDT du CSE qui l'orientera. Il peut aussi prendre contact avec la direction s'il le souhaite. La procédure se déroule ensuite ainsi :

- Le salarié en difficulté est reçu afin

- de l'écouter, et comprendre sa situation,
- d'évaluer sa demande d'aide
- de l'orienter vers les organismes compétents pouvant l'accompagner dans ses difficultés (PSYA, Assistante Sociale, Action logement, mairie...)
- d'évaluer si la situation du salarié peut relever d'une aide du Fonds de Solidarité Carrefour.

- Le membre du Comité Social et Economique ou le directeur (si c'est le choix de la personne concernée) explique au salarié la procédure afin de faire une demande d'aide auprès du Fonds Social Carrefour, et lui remet le document à compléter.

Vos élus CFDT disposent de ce document n'hésitez pas à les contacter.

- Le dossier complété est envoyé à la Commission Fonds de Solidarité par le membre du CSE ou la direction. Le salarié n'a aucun contact avec le Fonds de Solidarité.

En 2020, la commission s'est réunie une fois par mois (sauf en août) et plus de 150 dossiers on été traités.



La décision de la Commission est envoyée par mail dans les jours suivants la réunion de la Commission) exclusivement au Directeur du magasin qui en informera directement le salarié, et le membre du CSE qui a monté le dossier.

Le Fonds de solidarité effectue ensuite les démarches nécessaires pour concrétiser l'aide attribuée au salarié en difficulté (paiement de factures directement au créancier, envoi de bons d'achats ...).

Pour la CFDT, le fonds de solidarité ne doit pas laisser des sommes aussi importantes comme solde en fin d'année.

Il faut revoir le montant des aides attribuées si nécessaire et mieux informer les salariés sur l'existence de ce dispositif.

Les 110 000 € vont s'ajouter au 370 000 € de dotations l'année prochaine... Espérons qu'ils seront utilisés. La précarité n'est malheureusement pas en voie de disparition. Loin de là !

AFFAIRE
...A SUIVRE